

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/12/2024

**Séance du 12 décembre 2024**

Le Conseil Municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE

**Étaient absents :**

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

**OBJET : 13 - Exercice budgétaire 2024 - Décision Modificative n°3**

Délibération n° 007759

## Exercice budgétaire 2024 - Décision Modificative n°3

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n°1	28/11/2024	Favorable (3 contre)

**Résumé :**

Cette Décision modificative présente tous budgets confondus des sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées respectivement à 3,7 M€ et à 2,5 M€ principalement sur le budget principal.

Cette dernière Décision modificative de l'année propose les ajustements nécessaires à la fin d'exercice, notamment des redéploiements de crédits qui permettent d'optimiser l'utilisation des crédits inscrits, tant en investissement qu'en fonctionnement, et d'engager les dernières opérations sur l'année 2024, ainsi que des glissements de crédits de paiement en investissement sur les exercices ultérieurs.

Elle présente tous budgets confondus des sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées respectivement à hauteur de 3,7 M€ et à 2,5 M€, principalement sur le budget principal, intégrant des opérations d'ordre pour un montant de 3,8 M€ au titre notamment de la valorisation des travaux en régie (0,8 M€) et de neutralisation des amortissements 2024 au *pro rata temporis* des subventions d'équipement versées par la Ville (2,9 M€). 4 M€ concernent le virement de la section de fonctionnement à l'investissement.

L'état joint en annexe 1 donne une présentation par chapitre budgétaire et par budget des différentes inscriptions proposées.

**I – Le budget principal**

**1 - En fonctionnement (mouvements réels)**

➤ **Les propositions en dépenses réelles**

Elles s'élèvent à – 305 066 € et portent principalement sur les postes suivants :

- - 1 M€ d'ajustement des crédits liés à l'énergie suite au repli des tarifs de l'énergie et à une baisse de la consommation d'énergie constatée sur l'année 2024. Cette diminution s'est vérifiée notamment sur les dépenses d'énergie de chauffage, avec une consommation inférieure à la moyenne des dernières années. Si les prix des différentes énergies ne sont pas encore revenus à leur niveau d'avant crise, des actions significatives intervenues sur l'année ont impacté la consommation, grâce notamment à la poursuite du plan de sobriété adopté fin 2022, aux différents programmes de rénovation des bâtiments et à la mise en service de plusieurs installations photovoltaïques en autoconsommation.
- + 106 787 € sur l'Attribution de Compensation versée à Grand Besançon Métropole (GBM) dans le cadre de la variation des coûts définitifs des services communs 2024 tels que ressortant du Compte administratif 2023 et des Autorisations des Droits des Sols délivrées pour Besançon en 2024, en lien avec la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 19 décembre prochain.
- + 270 000 € d'inscription d'une provision sur l'exercice 2024 dans le cadre du contentieux en cours sur le partage de la taxe d'aménagement entre GBM et les communes, concernant les permis de construire antérieurs à 2022, reversés depuis cette année à

100 %, contre 70 % précédemment, ce qui implique la constitution d'une provision en cas de reversement.

- **+ 65 000 €** d'ajustement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget Forêts suite à une réalisation de produits de coupes de bois inférieure à celle prévue au Budget primitif 2024, en lien notamment avec les conditions météorologiques de cette année.
- **+ 16 928 €** pour les frais d'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes avec la réaffectation des recettes constatées sur 2024.
- **+ 14 000 €** au titre du renouvellement de matériel à la patinoire Lafayette.
- **+ 9 000 €** de soutien complémentaire à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP), dont 3 000 € financés par redéploiement de crédits, pour la gestion et l'animation du Centre des Cultures Urbaines de Besançon (CCUB).

Des redéploiements de crédits interviennent également à l'intérieur de la même section, sans incidence financière, permettant de positionner des crédits déjà votés d'un chapitre budgétaire à l'autre (charges à caractère général, subventions ...) en favorisant une utilisation optimisée des crédits prévus au budget sans crédits complémentaires. Parmi ces redéploiements, il convient de citer principalement les subventions aux associations culturelles soumises au présent Conseil municipal.

➤ **Les propositions en recettes réelles :**

Elles s'établissent à **29 606 €** et se décomposent comme suit :

- **+ 16 928 €** au titre d'une inscription de recette liée aux opérations funéraires au crématorium. Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, cette recette fait l'objet d'une réaffectation au titre des frais d'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes.
- **+ 4 276 €** pour un ajustement de recettes au titre des services communs et des facturations de mise à disposition de personnel.
- **+ 3 602 €** d'encaissement de recettes de Certificats d'Economies d'Energie (CEE).
- **+ 4 800 €** portant sur une subvention notifiée en provenance de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le chantier de jeunes 2024 à la Citadelle. Cette recette fait l'objet lors de cette présente Décision modificative d'une réaffectation en dépense de fonctionnement.

## **2 - En investissement**

➤ **Les propositions en dépenses réelles :**

Elles s'élèvent à **- 1 315 328 €**. Les principales opérations sont les suivantes :

- **+ 150 000 € d'avance de trésorerie à la Caisse des Ecoles** sont prévus pour faire face aux dépenses sur l'année 2025, la Caisse des Ecoles ne disposant pas de fonds propres et le versement de la subvention de l'Etat au titre de ce dispositif n'intervenant que tardivement sur l'exercice. Cette avance sera remboursée par la Caisse des Ecoles avant la fin d'année 2025, et fait également l'objet d'une inscription en recettes.
- **+ 16 000 €** sont inscrits pour le remplacement de deux structures « vitabris », suite à des intempéries subies. Ce matériel sera notamment utilisé pour l'organisation de la coupe du monde du cyclocross organisée le 29 décembre 2024 sur le site de la Malcombe.

- **+ 6 038 €** sont affectés pour le remplacement de matériel au parc zoologique de la Citadelle.
- **+ 398 000 €** figurent dans la présente Décision modificative pour le projet de restructuration de locaux des agents municipaux sur le site de la rue de Trepillot, afin d'améliorer les conditions de travail et sécuriser le site.
- **+ 13 000 €** sont proposés pour sécuriser l'accueil de vélos au Centre Technique Municipal, par l'acquisition d'un local vélos sous le format d'un conteneur.
- **1,9 M€ de glissements de crédits de paiement en investissement sont prévus dans la présente Décision modificative, soit seulement 2,5 % des crédits ouverts en investissement en 2024**, afin de prendre en compte au plus fin l'état d'avancement de chaque opération inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement. Les crédits non consommés et ne pouvant faire l'objet réglementairement d'un report sur l'exercice suivant seront réinscrits sur les opérations en fonction des prévisions techniques de consommation et des besoins calibrés.

➤ **Les propositions en recettes réelles :**

**Le volume des recettes est ajusté à hauteur de - 1 650 000 €.**

Cette inscription prend en compte la diminution du recours à l'emprunt à hauteur de - 1,8 M€, en parallèle des glissements de crédits de paiement ci-dessus mentionnés. Dans un contexte de taux d'intérêts restant élevés, il apparaît toujours essentiel de calibrer au plus juste les besoins d'emprunt afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement qui en découlent.

Le projet de Décision modificative prévoit par ailleurs l'encaissement de 150 000 € au titre du remboursement de l'avance de trésorerie consentie à la Caisse des Ecoles.

**3 - Les mouvements d'ordre**

*Pour mémoire : ces opérations équilibrées se traduisent par un mouvement simultané en dépenses et en recettes. Elles n'ont aucune incidence en termes de décaissements et d'encaissements.*

- **Les travaux en régie :**

L'état joint en annexe 2 recense le montant des travaux en régie de l'exercice. Pour 2024, ils s'élèvent à **824 904 €** et correspondent à une partie de travaux d'investissement de la Ville réalisée directement par le personnel municipal, qui utilise des fournitures et matériaux achetés en fonctionnement.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, ces dépenses (personnel, matériel, fournitures...), mandatées dans un premier temps en fonctionnement, sont transférées et valorisées en investissement par Décision modificative via une opération d'ordre budgétaire.

- **Les opérations patrimoniales :**

Suite au versement en cours d'exercice d'avances sur marchés de travaux et comme le cumul des paiements atteint le seuil requis, il y a lieu de réintégrer en comptabilité patrimoniale le montant des avances consenties par une opération d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement pour un montant de 127 212 €.

Par ailleurs, conformément au référentiel comptable M57, il est proposé d'ajuster la prévision budgétaire liée à la neutralisation des amortissements au prorata temporis des subventions d'équipement versées en 2024 pour un montant de 2 860 000 €. Cet ajustement interviendra uniquement sur l'année 2024, une délibération proposée lors du présent Conseil municipal visant en effet à déroger à la règle du *prorata temporis* pour les subventions d'équipement, comme cela est autorisé par la réglementation.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement nécessaire à l'équilibre de la présente Décision modificative s'établit à 4 019 576 €.

## II – Les Budgets annexes

Le budget Forêts est concerné par cette Décision modificative avec notamment l'inscription en fonctionnement d'une diminution des recettes de ventes de bois à hauteur de - 71 303 €, au vu du produit réalisé à ce jour, du fait notamment de l'impact des conditions météorologiques sur les chantiers de cette année.

Il est également prévu de constater 6 303 € supplémentaires de travaux en régie.

Ces inscriptions de crédit entraînent une augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 65 000 €.

**A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal :**

- **vote la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2024 par chapitre (annexe 1) et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint au rapport,**
- **approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2024 (annexe 2).**
- **autorise la constitution pour l'exercice 2024 d'une provision de droit commun à hauteur maximale de 270 000 € afin de couvrir la charge éventuelle liée au contentieux en cours sur le partage de la taxe d'aménagement entre Grand Besançon Métropole et les communes.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 10

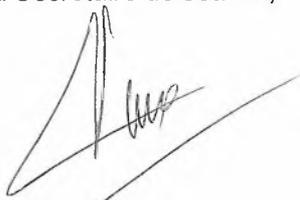
Abstentions\*: 2

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Françoise PRESSE  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT